

AFFAIRE N° 9

APPROBATION convention intervenue avec la Compagnie d'Assu-
rance l'UNION./.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 8 Juin 1956

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi
municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir approuver la convention intervenue avec la C^{ie} d'assurance l'
Union pour assurance de la Mairie de Saint-François Km 7.5, du 23 Mai
1956 au 23 Mai 1957, ci..... 500.-
=====

Adopté à l'unanimité.

Vu:
St. Denis le 16 Novembre 1956
P. le Préfet et par délégation
le secrétaire Général
Signé: R. Petit